

Diplôme Préparatoire à la Recherche Sciences Humaines

Modules D.P.R. SH

Modules d'enseignement de sciences humaines et sociales

Les modules d'enseignement de sciences humaines et sociales proposent une initiation universitaire à cinq disciplines de sciences humaines, spécialement conçue pour les étudiants en médecine. Vous pouvez choisir l'une de ces disciplines : ce choix déterminera les quatre modules d'enseignements que vous suivrez en L2 et L3. Tous les étudiants qui auront opté pour l'orientation SHS ont l'obligation de valider ces quatre modules. Chacun aura en outre la possibilité, s'il le souhaite, de valider en quatrième année un diplôme préparatoire à la recherche en SHS (DPRSH). Pour obtenir ce diplôme, l'étudiant devra rédiger en quatrième année un mémoire dans la discipline de SHS dans laquelle il a été formé, sous la direction d'un chercheur dans ce domaine. Comme pour les DPRB, la rédaction du mémoire ouvre droit à la dispense d'un stage en quatrième année. Ce diplôme d'équivalence vous donnera la possibilité ultérieure de vous inscrire en deuxième année de Master dans cette discipline.

Les étudiants motivés dès le début de leur L2 pour solliciter cette équivalence seront affectés prioritairement dans le parcours disciplinaire de leur choix. Les autres étudiants seront affectés en fonction de leurs souhaits et dans la limite des places restantes. Tous auront la possibilité de solliciter le DPRSH.

Tous les modules d'enseignement en SHS sont validés sur la base de la présence en cours et d'une évaluation dont les modalités diffèrent selon les disciplines.

DPRSHS et poursuite d'études en SHS

Le DPRSH n'est pas un master universitaire : c'est un diplôme qui permet d'obtenir le droit de s'inscrire directement en M2 dans certains masters avec lesquels une convention aura été passée. Les étudiants auront la possibilité de s'y inscrire avant, pendant ou après l'internat, en fonction de leur trajectoire personnelle. Ces M2 ne sont pas des masters internes à l'UFR médecine. Ils ouvrent sur la possibilité de soutenir par la suite une thèse dans une discipline de sciences humaines et sociales.

ETHIQUE MEDICALE

(responsable : M. Lemoine)

Module 1. Les grandes questions de la bioéthique (L2, 1^{er} semestre : Jeudi 14h-18h)

Les médias présentent souvent de manière caricaturale les questions que le progrès médical pose aux soignants. Pourtant il n'existe pas de réponse simple. En effet, il faut tenir compte du cadre législatif et de ses évolutions, mais aussi du contexte socio-culturel et de ses règles morales, de la demande des intéressés, futurs parents, malades en attente de greffe, personnes démunies et de tout citoyen. Pourquoi la solution ne vient-elle pas de la technique ? Pourquoi faut-il encore se questionner sur ce qu'est l'homme et ce que sont nos valeurs ?

Cet enseignement propose une initiation aux repères de la réflexion en éthique : problèmes, enjeux, pistes de réflexion et outils à s'approprier pour débiter dans le domaine. Seront abordées quelques « grandes » questions de la bioéthique, telles qu'elles se posent en début de vie (procréation médicale assistée, gestation pour autrui), lors d'un don d'organes, s'il s'agit d'arrêter un traitement qui devient déraisonnable. Mais il s'agit aussi de proposer quelques concepts pour que chaque étudiant puisse trouver ses propres repères et aborder certaines questions telles qu'elles se posent et poseront à lui dans sa pratique.

L'enseignant. Le docteur Béatrice Birmelé est médecin-néphrologue, exerçant en hémodialyse au CHRU de Tours. Sa pratique l'a conduite à se questionner sur les conséquences de la technique appliquée à l'humain, technique le plus souvent très bénéfique, mais ayant aussi des limites qu'il faut identifier et clarifier. Ses thèmes de recherche sont centrés sur la nécessaire délibération avec le patient en vue d'une prise de décision. Cela est essentiel, en particulier dans le champ de la maladie chronique lorsqu'un traitement technique devient vital, lorsqu'il faut accompagner un patient au long cours. Rapprocher le questionnement éthique issu de la pratique clinique avec des concepts philosophiques permet d'aborder plus facilement certaines situations et trouver des réponses spécifiques dans des situations singulières.

Validation des modules d'enseignement. La présence aux cours est obligatoire et vérifiée. Des lectures brèves de textes de référence sont demandées d'un cours à l'autre et vérifiées par des QCM au début de chaque cours : l'ensemble fournit une note sur 15. Facultativement, l'étudiant peut composer un bref travail de rédaction, libre, approfondissant un point abordé brièvement en cours. Ce travail est noté sur 5. La somme des deux constitue la note finale.

Module 2. Fondements philosophiques de l'éthique médicale. (L2, 2^e Semestre. Jeudi, 14h-16h).

Quels sont les fondamentaux de la réflexion en éthique médicale, et comment s'y prendre pour les mettre en œuvre ? Ce module d'enseignement propose un tour d'horizon

des principales positions philosophiques, une comparaison et une confrontation de leurs thèses, ainsi qu'un point clair des arguments principaux et des méthodes de réflexion dans ce domaine. Il fournira des extraits brefs des textes incontournables et la boussole nécessaire pour s'y orienter.

L'enseignant. Philippe Blanc est professeur agrégé de philosophie ; Il enseigne à l'IFSI du CHU ainsi qu'au département de philosophie de l'université de Tours, en philosophie morale et politique. Il s'intéresse aux questions d'éthique médicale depuis plusieurs années ; il a produit des articles et des conférences portant sur l'éducation thérapeutique, les questions éthiques relatives à la santé publique et les questions fondamentales de bioéthique comme celle du « don d'organes ». Il participe également dans le cadre hospitalier et universitaire à plusieurs instances impliquées dans les questions éthiques.

Validation du module d'enseignement. La présence aux cours est obligatoire et vérifiée. Des lectures de textes de référence sont régulièrement demandées et vérifiées par un bref questionnaire permettant d'en restituer la compréhension et d'en dégager l'intérêt pour la réflexion éthique.

Module 3. Ethique, droit médical et médecine légale (L3, Semestre 3 : Jeudi 14h-18h).

La préoccupation éthique est une dimension nécessaire de la pratique médicale. Elle est individuelle et doit être guidée par la déontologie. Cependant, il est nécessaire de connaître le cadre législatif régissant l'exercice médical. Il y a actuellement beaucoup de fantasmes sur la question de la relation entre la médecine et le droit. Si le corps médical connaissait mieux les mécanismes du droit, ses craintes seraient moindres et l'on éviterait le risque d'une médecine trop défensive, animée par la peur de la judiciarisation. Cet enseignement propose une initiation à certains principes du droit médical, qui contrairement à ce que l'on peut penser, s'accommode bien de ce que certains problèmes ne peuvent être résolus par la loi mais par une réflexion éthique et morale. Sera également abordée la place du médecin dans la prise en charge des personnes faisant l'objet d'une procédure judiciaire, la relation médecin-patient revêtant dans ce cas une autre dimension et amenant d'autres questionnements éthiques.

L'enseignant. Le Docteur Pauline Saint-Martin est médecin légiste, chef de service de l'Institut Médico-Légal au CHRU de Tours. Sa pratique l'amène à être confrontée à toutes formes de violences, volontaires ou involontaires, ayant des répercussions physiques ou psychologiques sur la vie des victimes et des auteurs d'infractions. Le raisonnement médico-légal consiste à ne pas utiliser les connaissances médicales comme une fin en soi, dont le but serait schématiquement la guérison du patient, mais comme un moyen technique parmi d'autres, mis au service du monde judiciaire, dont le but serait de répondre aux questions : qui, quand, comment, pourquoi. Dans cet esprit, le médecin légiste est également amené à réfléchir sur les différents types de responsabilités liées

à l'exercice médical, aux dommages que celui-ci peut entraîner, et à la réparation du préjudice subi.

Validation des modules d'enseignement. La validation sera faite sur la présence obligatoire aux enseignements, la participation aux séances, et une présentation de 5 à 10 minutes sur un sujet donné à la séance précédente.

Module 4. L'éthique entre sujet, pratique et concepts (L3, Semestre 4 : Jeudi 16h-18h)

Lors de son exercice auprès des patients, le médecin est confronté à des situations cliniques complexes pour lesquelles un éclairage par des concepts philosophiques ou issus des sciences humaines et sociales peut être une aide. Mais pour être réellement pertinents, ces apports ont besoin d'être intégrés par le clinicien.

Le but de ce quatrième semestre est de chercher à articuler des concepts philosophiques, des situations cliniques complexes et les repères personnels de l'étudiant.

Pour contribuer à l'apprentissage de cette démarche, des situations cliniques types seront étudiées, notamment :

- La rencontre entre une personne souffrante et un médecin
- La demande d'euthanasie d'un patient à un médecin
- La décision médicale

La démarche consistera à partir soit de situations cliniques, soit de courts textes ou articles traitant d'un sujet relatif à la médecine ou à l'éthique. Chaque étudiant travaillera la situation ou l'écrit de manière individuelle ou collective. Puis une discussion cherchera à dégager des points d'appui. Des apports théoriques seront faits afin de compléter l'analyse.

L'enseignant. Le docteur Donatien Mallet a une formation initiale de médecin interniste. Au début de son exercice professionnel, il a été confronté à l'épidémie Sida en région parisienne et a commencé à s'intéresser au questionnement éthique. Docteur en philosophie, il est actuellement responsable de l'Unité de soins palliatifs de Luynes-CHU de Tours. Ses thèmes de recherche sont centrés sur la décision médicale en tenant plus particulièrement compte de la subjectivité du clinicien, du contexte institutionnel et des interactions entre la société et la médecine. Il réfléchit aussi avec d'autres soignants sur la thématique de l'euthanasie dans l'hypothèse où une dépénalisation de l'euthanasie serait votée en France.

Validation des modules d'enseignement. L'évaluation sera faite sur la présence obligatoire aux enseignements, la participation aux séances, ainsi que la lecture et le commentaire de textes remis à l'étudiant au cours du parcours.